

Compte rendu Conseil Municipal du 19 Juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Thierry TOTAIN, Maires Adjoint, Edwige PERINET, Claude DUPONT, Conseillers Délégués, Annick MARIE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

Absents excusés :

Stéphane PINABEL a donné pouvoir à Monsieur Le Maire
Annie POISSON a donné pouvoir à Thierry TOTAIN
Claudine LEMARDELE a donné pouvoir à Annick MARIE.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

David LEGOUET est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 26 Avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et donne des nouvelles d'Annie POISSON dont l'opération s'est bien passée.

Il salue l'arrivée au sein du Conseil Municipal de Thierry MENDES en remplacement d'Alain DESPLANQUES qui a quitté la région. Monsieur Le Maire donne lecture du Courrier d'Alain DESPLANQUES qui « explique qu'il démissionne en raison d'un déménagement et qui renouvelle sa confiance au Maire pour la bonne gestion de la commune et assure toute l'équipe du Conseil Municipal de son amitié et adresse au personnel administratif et technique sa considération la plus sincère. »

Monsieur Le Maire adresse au Nom du Conseil Municipal ses salutations sincères à Alain DESPLANQUES, et précise qu'il s'est très bien entendu avec cet homme charmant.

Le Conseil Municipal valide l'inscription de deux questions diverses à l'ordre du jour de ce conseil :

- Approbation du Compte de gestion 2017 du Service des Eaux
- Avis de principe sur la vente du Lot 3 Bâtiment des Anciennes Ecoles de Barneville-Bourg

INFORMATIONS :

Signature de la vente des terrains DROUET le 18/06/2018

Coût des Fluides du Pôle Nautique : Rectification : en fait, le coût moyen annuel est de 7 000€ et non de 13 000€ comme annoncé, en raison de recettes de remboursement perçues.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier signé des Médecins du Cabinet Médical inquiets sur les départs prévus à court terme de trois médecins et la difficulté de trouver des remplaçants. Ils font appel au soutien du Conseil Municipal. Monsieur Le Maire fait remarquer que la Commune soutient déjà cette initiative (banderole, messages sur panneaux lumineux...) et qu'elle vient d'ailleurs de transmettre la candidature d'un Médecin d'origine étrangère.

David LEGOUET, administrateur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, informe que sur le Département, la Côte des Isles est un des points compliqués du manque futur de médecins, deux médecins de Portbail vont également partir en retraite d'ici 2020...

Il précise que la CPAM préconise la solution d'autoriser d'autres professionnels de santé pour prodiguer certains soins... Monsieur le Maire répond que malheureusement, le problème de désertification de médecine généraliste ne se rencontre pas qu'en Côte des Isles. Ce à quoi Claude DUPONT répond qu'en effet, sur 10 médecins formés, 1 seul reste généraliste....

Informations sur l'extension Portuaire : intervention de Monsieur Le Maire :

« Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, en avril, je vous avais fait part de mon vif mécontentement à l'encontre du fonctionnement de l'Agglo et de certains de ses services. Pour laisser à l'agglomération du Cotentin une chance de rattraper son erreur, j'étais alors volontairement resté vague sur les causes de mon courroux. Mes remarques lors du Conseil Municipal ont été reprises par la presse ce qui a donné lieu à un échange un peu vif avec Jean Louis Valentin sans que vous puissiez réellement comprendre les raisons de cette agitation.

Depuis, l'affaire, largement exposée et commentée en Conseil Portuaire, est devenue publique et le problème a depuis été réglé lors d'une réunion avec le Président de l'Agglomération (que je remercie au passage) à notre entière satisfaction.

Pour résumer brièvement les choses, les services de la CAC, ont été interrogés par Monsieur le Préfet, au titre de la compétence GEMAPI sur le projet d'extension portuaire. Sans même consulter ou interroger le département, maître d'ouvrage, ni la commune, les services de la CAC ont rendu, sous la signature d'un vice-président, un avis plutôt négatif, avis assorti d'un certain nombre de remarques pas toujours pertinentes, et c'est un euphémisme... Cet avis a été communiqué aux différents services de l'Etat (mais pas au Conseil départemental).

Ma réaction était donc tout sauf infondée. Il est quand même inouï et à peine imaginable, qu'un établissement de coopération intercommunale, puisse prendre une telle position, sur un dossier d'intérêt général (alors même qu'il n'est pas concerné par le financement !), sans même contacter ceux qui travaillent depuis plus de quatre ans sur le dossier.

Je retranscris d'ailleurs les propos tenus par Jean Louis Valentin lors de notre réunion :

«

- *Mon sentiment c'est que c'est un très beau projet.*
- *Mon sentiment c'est que la CAC doit vous accompagner dans ce projet et ne pas vous brider dans sa réalisation*

- *Je reconnais bien volontiers que nous n'avons pas donné cette impression dans les derniers échanges et je le regrette.*
- *Il y a eu des erreurs et, encore une fois, même si je ne suis pas directement responsable, je suis le « taulier » de cette Agglo et j'en prends ma part. »*

Depuis, Jean Louis Valentin a écrit au Préfet, pour affirmer le soutien de l'Agglo au projet et je l'en remercie.

L'incident est donc clos, et nous mettrons ces « errements » sur le compte de la « jeunesse » et des difficultés normales liées à la mise en place de cette agglomération XXL.

Néanmoins cela montre que nous, les élus, nous devons rester vigilants et nous devons affirmer notre volonté politique et nous ne devons pas laisser s'installer une couche supplémentaire d'administration (il y en a déjà suffisamment). L'Agglo n'est pas une super commune, c'est un organe de coopération intercommunale. Il faut que chacun le comprenne.

Le projet a pris deux ou trois mois de retard et l'enquête publique, initialement prévue en juillet ou Aout ne pourra pas avoir lieu avant septembre ou octobre 2018. »

Proposition pour terrain à acquérir par Madame LYPCA : le conseil avait validé la vente des terrains jouxtant le centre équestre à hauteur de 30 000€, Madame LYPCA accepte ce prix, mais attend la réponse de sa banque.

Informations sur courriers divers :

La Région Normandie a accordé une subvention de 4500€ à l'association Ride In Bc pour le « Gliss Festival »

Remerciements pour subventions accordées :

- La Ligue contre le Cancer de la Manche
- Les Restaurants du Cœur de la Manche
- Association « Les Pirates » pour la subvention ainsi que pour la logistique, tout comme pour Tolet Général et la Neire Maove

Courrier de félicitations de la Région Normandie pour notre labellisation Pavillon Bleu pour les deux plages et le Port.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Décision 5.2018

Monsieur Le Maire a signé le marché avec EDF Collectivité suite à la consultation lancée pour la fourniture d'électricité sur les sites où la puissance est supérieure à 36Kva : le Port et le Groupe Scolaire.

Pour information, l'estimation annuelle pour le Groupe scolaire est de 13 831.89€ et pour le port à 33 597.24€

Décision 6.2018

Ouverture d'une ligne de crédit de 350 000€ auprès de la Caisse d'Épargne Normandie.

Conditions :

Emprunteur :	Commune de Barneville-Carteret
Montant :	350 000€ euros
Durée :	un an maximum
Taux d'intérêt	EONIA+ marge de 1.20%
Process de traitement automatique :	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Demande de tirage	Aucun montant minimum
Périodicité de facturation des intérêts	Chaque mois civil par début d'office
Frais de dossier	Exonération
Commission d'engagement	350€ prélevée sur une seule fois
Commission de mouvement	Exonération
Commission de non utilisation :	0.25% de la différence entre le mont de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

En effet, Monsieur le Maire explique que globalement, la Trésorerie est en baisse, notamment cette année où les recettes des factures eau et assainissement ne sont plus versées dans les caisses de la Trésorerie de Barneville-Carteret.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTERIEURES :

Thierry MENDES a accepté de remplacer Alain DESPLANQUES dans les commissions suivantes :

- Commission Appel d'Offres : membre titulaire
- Commission des Travaux et des Affaires Maritimes
- Conseil Portuaire : Membre titulaire au titre de représentant du Conseil Municipal.

Pour la Commission d'Appel d'Offres, Corinne LAUFER, membre suppléant, n'avait pas été remplacée lors de sa démission. Edwige PERINET accepte d'être nommée membre suppléant en remplacement de Corinne LAUFER.

Il conviendra également de désigner Edwige PERINET en remplacement de Stéphane PINABEL au titre du représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Extra - Municipale des Marchés Forains.

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret valide l'ensemble des nouvelles compositions des commissions.

ADMISSIONS EN NON VALEUR : SERVICE PORTUAIRE :

La Trésorerie a transmis un nouvel état d'admissions en non-valeur pour le service portuaire (Affaire Terrier) pour un montant de 3 522.91€ pour les années 2014-2015.

La demande de déchéance de propriété pour le navire Sea-Bank est en cours. Le Conseil Municipal approuve ces non-valeurs, à l'unanimité.

PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LA CLINIQUE VETERINAIRE DE BRICQUEBEC POUR LA GARDE DES ANIMAUX ERRANTS ET LES SOINS AUX

ANIMAUX ACCIDENTES DE MAITRE INCONNU OU DEFAILLANT EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE LA FOURRIERE :

La Clinique vétérinaire de Bricquebec a transmis un courrier car elle est souvent sollicitée par des particuliers ayant trouvé des animaux errants. Il est parfois difficile d'obtenir l'accord de la Mairie pour la garde ou non de l'animal et elle propose une convention pour organiser la prise en charge de ces animaux que le Conseil Municipal peut ou non accepter.

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, à l'unanimité, approuve cette convention et fixe à 300€ le montant supérieur à ne pas dépasser pour les soins pour un ordre d'euthanasie.

DECLASSEMENT DE MATERIEL : CRIBLEUSE A CAILLOUX – AVIS SUR LA REMISE DE CE MATERIEL A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION « MOTO CLUB DU VAL D'OUVE » ET DU MANITOU DU PORT pour vente.

Les services techniques disposent en leur atelier d'une « cribleuse à cailloux » qui avait été remise en état par l'ancien mécanicien « Albert SIMON » en vue de procéder à un nettoyage des plages. Nous n'avons jamais pu l'utiliser car la DDTM n'a jamais donné son aval pour un nettoyage mécanique de nos plages, même hors période de nidification du Gravelot.

Cet engin encombre donc les ateliers et un agent membre de l'association Moto Club du Val d'Ouve qui semble-t-il compte plusieurs adhérents de notre territoire, a fait savoir que l'association serait intéressée par ce matériel pour « damer » les pistes avant compétitions et entraînements. Le responsable des services techniques est favorable à l'enlèvement de cet engin.

Le Conseil valide à l'unanimité le déclassement du matériel et la remise gracieuse à l'association Moto Club du Val d'Ouve, à charge pour elle de procéder à son enlèvement, et valide le déclassement du Manitou du Port.

A ce sujet Monsieur Le Maire précise que le nouveau chargeur du Port est arrivé et que le terrain de stockage des déchets sur le terre-plein est nettoyé.

DECISION DE TARIFS POUR LA LOCATION DES SALLES DU POLE NAUTIQUE POUR LES COURS DE PERMIS BATEAU :

En séance du 18 Septembre dernier, les tarifs de location des salles du pôle nautique ont été validés. Il s'avère qu'un tarif spécifique avait été décidé par l'Office de Tourisme pour l'utilisation de la salle pour la formation permis Bateau. Il convient d'ajouter ce tarif à la délibération initiale, à savoir 10€ par candidat présenté. En effet, sans tarif, la Trésorerie n'acceptera pas les règlements. Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, ce nouveau tarif.

Au sujet de Monsieur GUERIN et de sa demande d'acquisition de terrain Chemin de Romont étudiée en dernière séance du Conseil Municipal, Thierry MENDES, sollicité en tant que Président de la Société de Chasse l'a rencontré. Tout est réglé et Thierry MENDES précise qu'en aucune manière la Société de Chasse ne pourrait s'opposer à un achat de terrain.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'ajustement de certains crédits sur le budget communal pour les admissions en non-valeur et sur le budget portuaire pour les amortissements.

Budget Portuaire :

268€ Amortissement Port à Sec :

Fonctionnement dépenses compte 6811 : + 268€

Fonctionnement dépenses compte 6063 : - 268€

(Inv : dépenses) : Compte 2181 + 268€

(Inv : recettes) Compte 28153 : + 268€

Budget Communal

Non-valeur validées en 2017 mais rejetées par la trésorerie car certaines personnes avait réglé certaines sommes :

Non prévues au BP 2018 :

Ajouter une somme de 4200€ sur la ligne 6541, à prélever sur l'article 605.

AUTORISATION DE DEFENSE DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES AFFAIRES D'URBANISME :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à missionner Maître SAVEREUX pour défendre la commune dans deux affaires d'urbanisme :

- AFFAIRE DERIEN/PC GOLBERG
- AFFAIRE GABILLON / PC GOHEL

AUTORISATION POUR INDEMNISATION DES CONGES NON PRIS POUR RAISON DE MALADIE POUR UN AGENT QUI FAIT VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE :

Monsieur Joël THIENNETTE, Agent au service Bâtiments est en congé longue maladie depuis le 16 Juin 2016. Il est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Juillet 2018. Conformément aux textes et jurisprudences en vigueur, il doit bénéficier d'une indemnisation au titre des congés non pris pour ces deux années, à hauteur de 20 jours par an. Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour le versement de cette indemnité légale.

REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) – Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

Depuis le 25 Mai 2018 toutes les structures publiques doivent être en conformité avec le RGPD) qui se substitue notamment à la loi informatique et libertés et qui va unifier la protection des données de la même manière dans les états membres de l'Union Européenne. C'est une obligation légale pour les collectivités de délibérer sur la mise en place du RGPD et de **désigner un Délégué à la Protection des Données qui sera en charge de mettre la commune en conformité avec le RGDP.**

Ce délégué, ne peut être ni le maire, qui est responsable du RGPD ni un secrétaire de Mairie qui collecte trop de données. Ce peut être un adjoint ou un conseiller Municipal.

Les Conseillers ont reçu le document édité à cet effet par l'Association des Maires Ruraux à laquelle la commune adhère et qui pourra apporter son soutien dans cette mise en œuvre.

Jean-Louis REVERT précise que cette mission pourrait être confiée à une personne mutualisée au sein du Pôle de Proximité.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la mise en place du RGPD et remercie David LEGOUET qui s'est proposé pour être le Délégué de la Commune à la protection des données.

Approbation du Compte de gestion 2017 – Service des Eaux

Bien que le service ait été transféré au SDEAU au 1^{er} Janvier 2017, le Trésorier a établi un compte de gestion pour les mouvements de transfert des résultats vers la commune, puis vers le SDEAU 50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce compte de gestion qui se résume ainsi :

	Résultat à la clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Intégration des résultats (dissolution du budget annexe suite au transfert de compétence au SDEAU 50 au 01/01/2017)	Résultats de clôture 2017
Investissement	157 274.21	0	0	- 157 274.21	0
Fonctionnement	231 337.62	0	0	- 231 337.62	0
TOTAL	388 611.83	0	0	- 388 611.83	0

Claude DUPONT souligne la non simplification de ces transferts. La Loi voudrait qu'à chaque transfert de compétence, les moyens soient transférés d'office. Pour le service des eaux, toutes ces démarches ont pris plus d'une année.

Il précise également que les communes pourraient décider de ne pas transférer les résultats des budgets annexes et dans ce cas, selon réponse du Ministère, en matière d'eau et d'assainissement notamment, les collectivités qui prennent cette compétence se verraient dans l'obligation d'augmenter les tarifs en conséquence, ce qui serait très préjudiciable pour les usagers.

Il conviendrait d'uniformiser et de simplifier toutes ces démarches.

AVIS SUR LA VENTE DU LOT 3 DE LA RUE DES ECOLES

Monsieur Le Maire rappelle qu'en séance du 8 Mars 2017, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la mise en vente des bâtiments des anciennes écoles de Barneville par lot avec notamment un prix de vente fixé à 65 000€ pour le bâtiment du fond de la cour à côté du bâtiment utilisé par le club de musculation.

Après plus d'une année, aucun acquéreur n'a donné suite. Cependant, la semaine passée, Monsieur le Maire a rencontré un acquéreur potentiel qui a fait une offre à hauteur de 60 000€ pour ce lot, afin d'y créer deux logements.

Jean-Pierre LAURENT précise qu'une division en lots a été établie par le géomètre.

Toutes explications entendues, le Conseil autorise Monsieur Le Maire à donner suite à cette proposition, moins une abstention de David LEGOUET qui n'est pas favorable à une vente scindée par lots, mais plutôt à une vente de l'ensemble.

Monsieur Le Maire lui rappelle que cela a été tenté, en vain et que les deux lots qui donnent sur la rue sont plus compliqués à vendre.

La Parole est donnée aux Conseillers :

David LEGOUET demande s'il est envisagé de terminer, par la pose d'un muret, le parking de la rue de dessus le Bourg ? Thierry TOTAIN répond que la pose d'un muret et la finition de ce parking sont estimées à plus de 100 000€, cela n'a pas été inscrit au budget cette année et il n'est pas possible de le faire en régie en raison de la technicité de la mise en œuvre.

Sébastien RACHINE fait remarquer que sur un parking de configuration quasi identique dans une autre commune, des gabions ont été installés tout autour du parking.

Il est demandé par le Conseil à ce que la zone bleue soit respectée, notamment pour le stationnement ventouse des véhicules des commerçants.

Sébastien RACHINE demande d'étudier la possibilité de mise en vente du terrain communal à l'arrière du lotissement de la Rue du Bocage. Monsieur le Maire précise qu'en l'état de son classement au PLU il n'est pas urbanisable rapidement.

La Séance est levée à 21h45.
Le Maire, Pierre GEHANNE,